
COMMUNIQUE DE PRESSE

bellerive

se mobilise
pour votre pouvoir d'achat

REUNIONS PUBLIQUES

Espace Monzière



25
JUN

Espace Monzière • 18h30

Énergie

Rénovation énergétique,
tout savoir pour faire
des économies d'énergies



04
JUILLET

Espace Monzière • 18h30

Santé

Ma commune, ma santé,
une mutuelle communale
accessible à tous



04 70 58 43 80

Ville de bellerive

Communiqué de presse – le 3 juin 2019

REUNIONS PUBLIQUES

Bellerive se mobilise pour votre pouvoir d'achat

Afin de favoriser et d'améliorer le pouvoir d'achat des Bellerivois, la Ville de Bellerive-sur-Allier et le Centre communal d'action sociale organisent deux réunions publiques d'information les 25 juin et 4 juillet 2019 sur les thèmes des économies d'énergie dans le cadre d'une opération de sensibilisation à la rénovation énergétique, et de la santé avec la mise en place d'une mutuelle communale.

25 JUIN 2019 A 18H30 A L'ESPACE MONZIERE : OPERATION RENOVATION ENERGETIQUE

Comment concilier économies d'énergie et pouvoir d'achat ?

Bellerive vous invite à une opération locale d'information sur l'intérêt de la rénovation énergétique mardi 25 juin à 18h30 à l'espace Monzière. En partenariat avec Gaz Tarif Réglementé, une marque de la Société ENGIE, des solutions pour réduire la facture d'énergie seront expliquées. La présentation permettra, au travers d'exemples concrets, de comparer les économies d'énergie et l'amélioration du confort générés par les éco-gestes, l'optimisation des équipements et les travaux d'isolation. Vous aurez également une information détaillée concernant le financement des travaux d'économie d'énergie et les aides financières associées. Souvent méconnues, certaines ont été mises en place par l'Etat (Crédit d'impôts pour transition énergétique – CITE), et d'autres sont destinées aux ménages aux revenus modestes (Agence Nationale pour l'Habitat). Gaz Tarif Réglementé propose également des primes éco-énergie qui seront présentées à travers d'exemples concrets. Ces différentes aides sont cumulables entre elles et permettent de réduire jusqu'à 90 % l'investissement initial selon les types de travaux et les revenus du foyer.

Intervenants : François Sennepin, Maire et Président de CCAS de Bellerive | Frédérique Desprez, Adjointe au Maire et Vice-Présidente du CCAS de Bellerive | Dominique Bru, responsable du CCAS de Bellerive | Yves Gesselle, animateur territorial Gaz Tarif Réglementé.



A propos de Gaz Tarif Réglementé | Sous la marque Gaz Tarif Réglementé, la société ENGIE a mis en place des équipes dédiées exclusivement à la gestion des clients au tarif réglementé du gaz pour accompagner et les conseiller dans la réalisation d'économies d'énergie et le confort de l'habitat et dans la gestion de leur contrat.

Pour obtenir plus d'informations sur les travaux d'économie d'énergie et les aides financières associées, il est possible de contacter : un conseiller spécialisé dans l'efficacité énergétique Gaz Tarif Réglementé au 09 69 36 05 81 (service gratuit et communication au prix d'un appel local) ou le Centre Communal d'Action Sociale au 04.70.58.43.80.

Ville de bellerive

**4 JUILLET 2019 A 18H30 A L'ESPACE MONZIERE :
PRESENTATION DU DISPOSITIF « MA COMMUNE MA SANTE »**

Une mutuelle communale pour tous les Bellerivois

Partant du constat des inégalités sociales dans la prise en charge des dépenses de santé, la Ville de Bellerive, par le biais de son CCAS souhaite améliorer l'accès aux soins des Bellerivois. Etudiants, jeunes sans emploi, salariés, agents territoriaux, artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs, retraités... pourront désormais, grâce au partenariat avec l'association ACTIOM, bénéficier d'une solution santé avec « MA COMMUNE, MA SANTE ». A travers ce dispositif, la Ville de Bellerive et le CCAS visent plusieurs objectifs dont celui d'offrir au plus grand nombre de Bellerivois la possibilité de bénéficier des avantages de contrats de groupe négociés à des tarifs attractifs et mutualisés. Ainsi, cela permettra de recourir autant que nécessaire aux soins dont ils ont besoin et de bénéficier de marge de manœuvres accrues en terme de pouvoir d'achat.

Cette mutuelle groupée est accessible quels que soient les revenus à condition de résider ou d'exercer son activité dans la commune et de ne pas bénéficier d'un contrat collectif via l'employeur.

Pour accompagner les Bellerivois, des permanences seront programmées à partir de septembre 2019, le 2^e mercredi de chaque mois.

Une grande réunion d'information est ouverte à tous, jeudi 4 juillet 2019 à 18h30 à l'espace Monzière.

Intervenants : François Sennepin, Maire et Président de CCAS de Bellerive | Frédérique Desprez, Adjointe au Maire et Vice-Présidente du CCAS de Bellerive | Dominique Bru, responsable du CCAS de Bellerive | Karine Akrich et Amélie Chalaye, ACTIOM

A propos de ACTIOM : l'association ACTIOM « Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat » est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante. Elle ne dépend d'aucune mutuelle ou compagnie d'assurance. Créée en 2014, ACTIOM offre des solutions de santé mutualisée au niveau national : Mon département ma santé (Loiret Santé, Haute-Vienne Santé, Nord Santé), Mon association ma santé, et Ma commune ma santé. 2 768 Communes partenaires dont 56 communautés de commune et + 10 000 assurés par an ont accordé leur confiance à ACTIOM.

